

PIECES ORIGINALES

X

Nom : **Robelet**  
 Prénoms : **Joseph Lucien** Surnoms :  
 Numéro matricule du recrutement : **947**  
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL  
 Né le **11 janvier 1886** à **St Georges d'Espéranche** canton  
 de **Heyrieux** département de **l'Isère** résidant  
 à **Bausseu** canton de **Heyrieux** département  
 de **l'Isère** profession de **cultivateur**  
 fils de **Léon** et de **Marie Louise Claudine** domiciliés  
 à **Bausseu** canton de **Heyrieux** département de **l'Isère**  
 Marié le

SIGNALEMENT  
 Cheveux **bruns** sourcils  
 yeux **noir** front **ordinaire**  
 nez **moyen** bouche  
 menton visage **ovale**  
 Taille : m. cent. Taille rectifiée : m. cent.  
 Marques particulières :  
 Degré d'instruction générale :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION  
 Classé dans la partie de la liste en 19  
 Classé dans la partie de la liste en 19

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		
<b>14 Escadron Du Train</b>	<b>109</b>	<b>2447</b>

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 Inscrit sous le n° **6** de la liste de **Heyrieux**  
 Exempté de 1906. Maintenu exempté fin décembre  
 1914. Classé service auxiliaire par la Cour de réforme  
 de l'Isère siégeant à Annecy le 5 avril 1917. Loi  
 du 10 février 1917 affecté au 14<sup>e</sup> Escadron Du Train Arrivé au  
 corps le 13 mai 1917. Déclaré libéré le 26 décembre 1917. Rayé des contrôles  
 de la direction le 7 mars 1918 ayant été arrêté par les Gendarmes le  
 6 mars 1918 à Bausseu (Isère) et ramené au corps. a été présenté devant  
 la Cour de réforme du Rhône Central du 20 avril 1918 qui l'a réformé n° 2  
 pour « débilité mentale irréversible » Rayé des contrôles le 20 avril 1918

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE POCHE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine. Région.

CAMPAGNES.  
 Contre l'Allemagne : du 15 mai 1917  
 du 15.5.1917 au 25.12.1917  
 du 7.3.1918 au 20.6.1918

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT,  
 DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'ÉVALUATION :  
 Réserve... 1<sup>er</sup> dans l... du... au...  
 2<sup>e</sup> dans l... du... au...  
 Supplémentaire dans l... du... au...  
 Armée territoriale : 1<sup>er</sup> dans l... du... au...  
 Supplémentaire dans l... du... au...  
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du... au...  
 Du... au...

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :  
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.  
 DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

No remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, amis, etc.).

ES à la main de Gournier le 18-12-52